



**Relevé de délibérations du Conseil d'Administration**  
**Séance du 15 mars 2024**  
**- visioconférence -**

Référence	RD_DIR_CA 2024_03_15
Révision	0
Date d'application	15 mars 2024
Version	1

**Pour information : 30 membres présents et 4 membres représentés sur 34 membres en exercice.**

Délibérations	Détails des votes	observations
➤ Moyennant des modifications demandées en séance, le CA approuve le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.	unanimité	Publication (site web)
<p>➤ Le CA approuve <b>le compte financier 2023</b> et arrête :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les éléments d'exécution budgétaire suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 417,77 ETPT, dont 314,94 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 102,83 ETPT hors plafond d'emplois législatif</li> <li>• 64 469 146,39 € d'autorisations d'engagement réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 49 268 666,85 € au titre du personnel</li> <li>○ 13 578 347,99 € au titre du fonctionnement et intervention</li> <li>○ 1 622 131,55 € au titre de l'investissement</li> </ul> </li> <li>• 62 065 037,14 € de crédits de paiement, répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 49 250 468,45 € personnel</li> <li>○ 11 698 650,32 € fonctionnement et intervention</li> <li>○ 1 115 918,37 € investissement</li> </ul> </li> <li>• 62 869 065,17 € de recettes</li> <li>• 804 028,03 € de solde budgétaire (excédent)</li> </ul> </li> <li>– Les éléments d'exécution comptable suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 796 585,31 € de variation de trésorerie</li> <li>• - 509 920,21 € de résultat patrimonial (perte)</li> <li>• 1 289 026,14 € de capacité d'autofinancement</li> <li>• 7 129,07 € de variation de fonds de roulement.</li> </ul> </li> </ul> <p>➤ Le CA décide d'affecter <b>le résultat 2023 déficitaire à hauteur – 509 920,21 € en report à nouveau débiteur (119)</b>.</p> <p>Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.</p>	unanimité	
➤ Le CA approuve <b>le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2024-2026</b> .	unanimité	

<p>➤ Le CA approuve <b>le tarif de la contribution employeur</b>, versée au restaurant inter-entreprises ELIOR situé sur le PariSanté Campus, <b>d'un montant de 8,76 € par repas, pour les personnels affectés ou hébergés éligibles sur le site parisien de l'EHESP.</b></p> <p>➤ Le CA autorise l'ajustement automatique de ce tarif, garantissant un reste à charge qui ne soit pas supérieur au reste à charge des personnels déjeunant au restaurant administratif sur le campus de l'Ecole à Rennes.</p>	unanimité	
<p>➤ Le CA approuve <b>la création du diplôme d'établissement « Porteurs de projets de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ».</b></p>	1 abstention	
<p>➤ Le CA approuve <b>le calendrier universitaire 2024-2025</b>, à savoir du lundi 2 septembre 2024 au mardi 30 septembre 2025. Ce calendrier est valable pour l'ensemble des étudiants y compris les étudiants en doctorat.</p>	unanimité	
<p>➤ Le CA approuve <b>le bilan d'utilisation de la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2023 et les perspectives pour l'année 2024.</b></p>	unanimité	
<p>➤ Le CA approuve le <b>Contrat d'objectifs et de performance 2024-2027</b> entre l'EHESP et ses deux ministères de tutelle.</p>	32 voix pour 2 abstentions	Signature à venir entre l'EHESP et les ministères

**N.B : Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de cette séance sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.**